

**Portatout sprl**  
Rue des Mineurs, 73  
4420 Montegnée

TVA: BE 0899 833 960  
Tél.: 04/250.29.01  
GSM: 0472/644.783

Record bank :  
Iban: BE73 6528 1553 5060  
Bic: HBKABE22

## **CONTRAT DE CONCEPTION DE SITE INTERNET**

Conclu entre :

L'entreprise « **Portatout sprl** » dont le siège est situé **73, rue des Mineurs, 4420 Montegnée**, représentée par **Eric Cuypers**, habilité à signer les présentes,  
Ci-après dénommé « le Concepteur »  
D'une part

La société dénommée dans le cahier des charges annexé

Ci-après dénommé « le Client »  
D'autre part

### **Article 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat et ses annexes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Concepteur, à la demande du client concevra et réalisera le site Internet du client puis en assurera la réactualisation.

### **Article 2 – Durée du contrat**

La conception du site Internet conformément au cahier des charges annexé au présent contrat devra être achevée au plus tard le .

L'achèvement de la conception du site Internet devra être constaté par écrit par le client, qui ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où le cahier des charges annexé au présent contrat n'aurait pas été respecté.

Les prestations de réactualisation du site Internet seront fournies pour une durée initiale de 1 an à compter de la date de signature du présent contrat.

Après cette période initiale, la période de fourniture des prestations sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 an, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de deux mois avant échéance de la reconduction.

### **Article 3 – Prestations du concepteur**

#### 3.1 Conception du site Internet

Le concepteur réalisera la conception du service Internet selon les conditions définies dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

Le client devra communiquer au Concepteur toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet et à sa réactualisation, qui lui seront demandées par le Concepteur.

Le concepteur devra procéder à la mise en ligne du site Internet et des ses éventuelles réactualisations.

### 3.2 Réactualisation

Le concepteur s'engage à réaliser et à mettre en ligne les éventuelles réactualisations du site Internet auxquelles le client lui demandera de procéder, conformément au cahier des charges annexé au présent contrat.

3.3. Travaux exceptionnels : les travaux demandés par le client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent contrat et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

#### **Article 4 – Responsabilité du concepteur**

Le concepteur garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le client dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

#### **Article 5 – Responsabilité du client**

Les informations diffusées sur le site Internet par le client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le client s'engage à fournir au concepteur des données loyales, de qualité, conformes à la législation en vigueur.

Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **Article 6 – Propriété**

L'ensemble des informations apportées par le client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit (et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc..) sont et resteront à tout moment la propriété du client.

Pour ce qui des créations réalisées par le concepteur pour le client, ce dernier en acquiert la propriété au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux en vertu de l'article 8 du présent contrat.

Le client sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes ou composantes du site Internet ainsi que ses réactualisations, et ce pour une durée illimitée.

Le concepteur accorde au client le droit de ne pas faire figurer son nom, logo ou quelque mode d'identification que ce soit sur le site Internet ou sur tout autre document.

#### **Article 7 – Confidentialité**

**Portatout sprl**  
Rue des Mineurs, 73  
4420 Montegnée

TVA: BE 0899 833 960  
Tél.: 04/250.29.01  
GSM: 0472/644.783

Record bank :  
Iban: BE73 6528 1553 5060  
Bic: HKBABE22

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir – faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la personne concernée.

### **Article 8 – Conditions financières**

La création du site Internet du client sera facturée par le concepteur pour un montant correspondant au pack choisi et détaillé dans le cahier des charges

Ce paiement s'effectuera de la manière suivante :

- Le paiement démarre dès la création du nom de domaine et de l'ajout d'une carte de visite du client.

### **Article 9 – Références au client**

Le client autorise le concepteur à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale.

### **Article 10 – Résiliation**

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Lorsque la résiliation est due à un manquement du concepteur, celui-ci devra remettre au client tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat.

### **Article 11 – Litiges**

En cas de difficultés ou de différent entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Fait en deux exemplaires originaux

A Montegnée, le 29/03/2011

Pour le Concepteur

Pour le client

